

TRAVAUX

Cheminement vélo Rte de St-Yrieix	2
Travaux gymnase du centre communal	2

ENVIRONNEMENT

Les chenilles processionnaires	2
--------------------------------	---

URBANISME

La chasse aux logements vacants	3
Le plan de circulation	3

SOCIAL

Conseil de développement du Grand Angoulême	4
Association Omega	4
Conseil Municipal des Jeunes	5
Réseau solidaire	5
Activation du plan hivernal	5

VIE SCOLAIRE

Les rythmes scolaires	6
-----------------------	---

VIE ASSOCIATIVE

Trad en 16	6
Papitou	7
Tennis Club	7
Badminton	7

CULTURE

Les Musicales - 25 ^{ème} édition / Saison 2018	8
---	---

BRÈVES

	9
--	---

AGENDA

	10
--	----

INFOS PRATIQUES

	10
--	----

LE PERSONNEL

	11
--	----

PAROLE A L'OPPOSITION

	11
--	----

ILS ONT CHOISI GOND-PONTOUVRE

	12
--	----

PAROLE À UNE ENTREPRISE

	12
--	----

À VOTRE SERVICE

	12
--	----

GOND-PONTOUVRE AU PRÉSENT

Revue d'informations municipales n° 50

Directeur de la publication : Gérard DEZIER

Comité de rédaction : Commission communication
du Conseil Municipal de Gond-Pontouvre

Photos : Archives municipales

Photo de couverture : Les Musicales - 25^{ème} édition

Conception et réalisation : Agate communication

16000 Angoulême - Tél. : 05 45 61 12 89

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2018

Chères Gonpontolviennes,
Chers Gonpontolviens,

L'année 2017 aura certainement été, du point de vue politique, la plus inattendue, la plus surprenante de ces dernières décennies. L'explosion du système des partis majoritaires résulte en grande partie de la déception de nos concitoyens face à des alternances qui n'apportaient pas les changements attendus. Ils ont souhaité une nouvelle orientation, une rupture. Aujourd'hui certaines réformes vont profondément modifier notre gestion communale et nous avons un urgent besoin d'en connaître les modalités d'application, en particulier en ce qui concerne la taxe d'habitation, qui est une de nos principales recettes.



De même, la brutalité de la décision de l'arrêt des contrats aidés pourrait remettre en cause notre modèle associatif, dont l'organisation et le fonctionnement s'appuient très largement sur les conventions bipartites signées avec la collectivité dans le cadre du soutien à l'emploi des éducateurs.

Une autre réforme, celle des rythmes scolaires, pose le problème de la cohérence territoriale et de la continuité des activités extra-scolaires, complémentaires à l'éducation de nos enfants. Nous orientons notre choix vers le maintien de la semaine à 4,5 jours après rencontre avec l'ensemble des partenaires et une consultation individuelle des parents qui se sont prononcés favorablement à 75 %. J'ajouterai que cette option permet en outre d'assurer une garantie de maintien dans l'emploi des animateurs du Centre Social, Culturel et Sportif (CSCS) qui assurent l'encadrement des Temps d'Activités Périscolaires (TAP).

Plus localement, nous avons, en 2017, validé notre plan de circulation communal. Comme je m'y étais engagé, la rue Jean Jaurès a fait l'objet de rencontres avec les riverains dont je dois saluer la très forte mobilisation. La qualité des échanges a permis d'aboutir à une solution dont la mise en œuvre devrait intervenir dans les prochaines semaines. La route des Fours à Chauv, dont les problématiques sont encore plus complexes, fera l'objet de la même démarche.

Lutter contre les incivilités et les excès de vitesse pour garantir la sécurité de tous sur la voie publique et la sauvegarde de nos équipements reste une de nos priorités. Nous pouvons citer les dégradations plus ou moins importantes de nos 3 ronds-points qui ont eu pour conséquence des dépenses imprévues et parfois élevées. Il est à noter la sécurisation pour les piétons et les cyclistes de la sortie de la rue des Cheminées sur la route départementale D57, en direction de Saint-Yrieix, afin de favoriser l'accès à la Coulée Verte. Enfin, des contrôles de vitesse continueront d'être réalisés par notre nouveau policier Philippe Van Eecke (en remplacement de Bernard Rulleau, parti à la retraite), en partenariat avec les communes voisines, sur nos axes les plus critiques.

Avec la rénovation totale de la toiture du gymnase communal, c'est l'occasion de souligner la parfaite anticipation de la fermeture, pendant plusieurs mois, de cet équipement et la compréhension des utilisateurs pour adapter leurs activités pendant le temps des travaux. La vie de nos clubs sportifs, en particulier, a été faiblement perturbée grâce en grande partie à une convention de mise à disposition de locaux signée avec la CIFOP. J'en profite pour remercier très chaleureusement son directeur et sa gestionnaire.

Nous continuerons dans les mois à venir à tisser et à renforcer les liens avec notre population, à favoriser l'implication des citoyens aux grandes orientations, en particulier dans le cadre du projet de territoire du Grand Angoulême, pour que chacun d'entre vous soit acteur du bien vivre ensemble à Gond-Pontouvre.

En cette année nouvelle, je vous souhaite, ainsi qu'à vos proches, tous mes meilleurs vœux de bonheur, santé et réussite dans vos projets.

Très bonne année 2018.

Votre maire, **Gérard DEZIER**
Maire de Gond-Pontouvre
Vice-président de GrandAngoulême



Cheminement Vélo Route de Saint-Yrieix

Les travaux du pont sur la Charente, entre la route de Vars et Saint-Yrieix, sont achevés à l'exception d'aménagements de sécurité et de revêtements définitifs sur le pont. Le passage «canadien» ferme l'enclos où évoluent les visons d'Europe. La réduction de la chaussée de 7 à 6 mètres permet donc à «La Scandibérique» et à «La Flow Vélo» de poursuivre respectivement la traversée de l'Europe du Nord au Sud et de la Région d'Est en Ouest. Le plateau sécurise la sortie de la Rue des Cheminées où la vitesse est limitée à 30 km/h.



Travaux dans le gymnase du Centre Communal

Les lourds travaux indispensables sur la charpente et la toiture du gymnase du Centre Communal ont été terminés dans de meilleurs délais. Les équipes sportives, les scolaires et les associations ont pu disposer de ce gymnase avant la date prévue.

ENVIRONNEMENT

Vous avez des chenilles processionnaires dans votre jardin :

C'est de votre responsabilité : il faut agir maintenant !

Il n'existe pas actuellement de réglementation nationale de lutte obligatoire. Cependant, à des fins de santé publique, il est de la responsabilité citoyenne des propriétaires ou locataires de parcelles où sont implantés des arbres (pins, sapins, cèdre, cyprès, chêne...) de lutter contre la prolifération de ces chenilles, c'est-à-dire :

■ **DE NOVEMBRE À FÉVRIER** : Supprimer les nids de soie à l'aide d'échenilloirs ou autres engins de coupe et détruire les cocons en les brûlant sur place. Afin d'éviter tout contact avec les poils urticants, bien se munir de gants et de lunettes, ne pas jeter le cocon avant de l'avoir détruit ! Ou bien pulvériser sur les nids un insecticide naturel et inoffensif pour l'homme, le «*bacillus thuringiensis*».

■ **EN JANVIER/FÉVRIER** : Disposer des éco-pièges qui récupèrent les chenilles en procession lors de leur descente des arbres (suivant les conditions climatiques et notamment avec le réchauffement, les processions peuvent commencer dès le mois de décembre et s'étaler jusqu'en mai).

■ **DE JUIN À SEPTEMBRE** : Piéger et capturer les papillons mâles adultes à l'aide de pièges à phéromones («éco-pièges»). A noter une autre forme de lutte très écologique contre ces chenilles : l'installation de nichoirs à mésanges. En effet, la mésange charbonnière chasse la première forme larvaire et parfois lorsqu'elles sont en procession.

On peut se procurer tous ces produits, ainsi que des conseils concernant leur mode d'utilisation, dans tous les magasins de jardinerie.

Chenilles processionnaires du chêne et du pin : attention danger !

Depuis plusieurs années, la région Aquitaine connaît une augmentation sensible des populations de chenilles processionnaires ; la Charente et notre commune n'échappent malheureusement pas à cette nuisance pour l'environnement et pour la santé.



La chenille, qui est-elle ?

On la rencontre au printemps et en été sur les chênes et en hiver sur les pins et les cèdres. Elle vit dans des nids accrochés aux arbres et se déplace en groupe et en file indienne. Elle provoque un affaiblissement important des arbres.

Les poils de ces chenilles sont très urticants et peuvent provoquer de graves réactions allergiques chez les personnes exposées : réaction au niveau des yeux ; rougeurs et démangeaisons sur la peau ; difficultés respiratoires.

Ces effets sur la santé n'impliquent pas nécessairement un contact direct avec les insectes, les poils peuvent rester présents (par exemple sur le sol, dans l'herbe et/ou dans les cocons vides) et être urticants même quand les chenilles ne sont plus visibles.

Dans le cas des animaux, si ces derniers lèchent ou touchent les chenilles vivantes, mortes ou bien des restes de nids avec leur museau, ils peuvent souffrir de divers symptômes.

Comment se protéger ?

Ne pas s'approcher et ne pas toucher les chenilles ou leurs nids ; ne pas se promener sous les arbres porteurs de nids ; porter des vêtements longs ; éviter de se frotter les yeux pendant et au retour d'une promenade en forêt ; en cas de doute, prendre une douche et changer de vêtements ; laver les fruits et les légumes de son jardin ; éviter de faire sécher du linge à côté des arbres infestés.

En cas d'irritation cutanée ou oculaire, de troubles respiratoires, et notamment pour les personnes allergiques et/ou asthmatiques, consulter rapidement un médecin ou un pharmacien et, en cas d'urgence, appeler le 15.

Pour en savoir plus sur ce type d'insecte nuisible, vous pouvez consulter le site Internet de l'«Annuaire France chenilles processionnaires» :

<https://chenilles-processionnaires.fr/chenille-processionnaire-du-pin.htm>

Conseil des Sages – Commission «Projet urbains, cadre de vie et développement durable»

La chasse aux logements vacants

Avec plus de 300 logements vacants sur la commune, soit environ 10% du parc, nous sommes parmi les communes les plus concernées. Nous vous avons listé dans la revue de fin d'année, les mesures d'accompagnement que nous avons adoptées. La plus emblématique peut-être, est le Pass Accession qui, nous vous le rappelons est un accompagnement à l'acquisition et à la réhabilitation de maison individuelle, avec un ensemble de subventions très conséquent, dont 4 000 € de la commune. Régulièrement, nous délibérons pour voter ces aides à des nouveaux propriétaires sur notre commune.

En fin d'année, Grand Angoulême, à l'origine du dispositif, et la commune, ont délibéré pour assouplir encore le dispositif afin de verser directement aux propriétaires et non au notaire, les aides afin qu'ils les perçoivent plus rapidement.

Un dispositif pour le logement collectif, apparu en 2017, élaboré et financé également par le GrandAngoulême, est poursuivi en 2018 et contribue

grandement à la diminution des logements vacants. Il consiste à une aide substantielle à l'acquisition d'immeuble collectif d'avant 1948, de 20% du prix de vente, plafonnée à 20000 €. Différentes aides à la réhabilitation sont également possibles, à condition que l'immeuble soit vacant depuis plus de deux ans, que les nouveaux logements comportent au moins la moitié de logements T3 et plus, que la façade soit ravalée. Ces biens sont interdits à la vente pendant six ans pour éviter la recherche de plus-value.

Ce dispositif, baptisé « Coup de pouce à la sortie de vacance » est un nouvel outil pour nous aider à donner un logement accessible et confortable à nos administrés et éviter la dégradation et la paupérisation de nos quartiers.

Toutes ces mesures sont néanmoins entachées par une décision gouvernementale qui a stoppé le dispositif Pinel sur l'agglomération, alors qu'il a été prolongé pour quatre ans sur les grandes agglomérations. Il avait pourtant le mérite de mettre sur le marché des logements individuels T3 et T4 en manque actuellement, d'associer chaque construction neuve à une réhabilitation, donc de résorber de la vacance et bien évidemment tous réalisés par nos entreprises locales. La charte locale, validée en son temps par le Préfet de Région était vertueuse, elle a été balayée par nos parlementaires, certainement sur ce point, un peu éloigné du terrain.

Le plan de circulation

Après l'étude complète réalisée par la société GAMA sur le stationnement, la vitesse et les contraintes de circulation, le conseil municipal s'est positionné sur les secteurs prioritaires à étudier : la route des Fours à Chaux, la rue Jean Jaurès, la rue du Général Leclerc et la sortie du lotissement des Sablons. Différents aménagements plus ponctuels ont également été identifiés.

Une première approche de l'étude de la route des Fours à Chaux a révélé toute la difficulté à concilier le trafic routier hors norme de cette rue avec la quiétude bien légitime de ses riverains. Mais des solutions sont réalisables et GAMA continue d'affiner ses propositions. La rue du Général Leclerc est également à l'étude. Le lotissement des Sablons voit ses premiers habitants arriver et il nous faut organiser au mieux les accès. Côté rue des Fours à Chaux nous avons une difficulté de visibilité et des solutions sont recherchées pour y palier. Côté rue Leyssenot, il nous faut aménager la sortie du lotissement en coordination avec la réalisation du parking, tout en travaillant l'apaisement de la circulation. Là aussi des propositions intéressantes sont à l'étude.



Nous avons l'habitude de présenter aux riverains les aménagements proposés et c'est ce que nous ferons dès les études abouties. Cela a été fait en ce qui concerne la rue Jean Jaurès. Deux réunions publiques par secteur ont été faites pour présenter ce qui sera l'expérimentation de solutions d'aménagement de la rue, pour y organiser le stationnement,

tenter de ralentir la vitesse et sécuriser les sorties des rues transversales. Concrètement, le stationnement sera définitivement organisé de part et d'autre de la rue, les croisements seront dégagés pour améliorer la visibilité et les rues des Réfractaires et Maquisards, de La Liberté, de La Fraternité et Jean Petit, passeront à sens unique depuis la rue Jean Jaurès. Il ne nous a pas été permis d'envisager le sens unique de la rue Jean Jaurès, car incompatible avec le passage des transports en commun.

Ces deux réunions ont fait l'objet d'un satisfecit général des participants, très à l'écoute et constructifs dans leurs propositions. Ces solutions vont être expérimentées pendant quelques mois, puis nous en tirerons les conclusions ensemble avant la réalisation des aménagements définitifs.

Il va sans dire que le rythme de mise en œuvre de tous ces projets, sera dicté par nos capacités financières que nous savons non extensibles. Néanmoins, ces aménagements liés à la sécurité sont pour le conseil municipal, prioritaires.



Réunion publique
du 19 décembre 2017



Information

Le Grand Angoulême a son Conseil de Développement

En 2017, la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême, suite à la loi sur la «Nouvelle organisation territoriale de la République», est passée de 16 à 38 communes après élargissement aux territoires des communautés de communes Braconne et Charente, Charente - Boème - Charraud, et Vallée de l'Echelle».

Le Conseil de développement a donc été renouvelé pour la période 2017 - 2020. Il comprend désormais 130 membres, volontaires et bénévoles, organisés en 3 collèges : «Citoyens», «Acteurs» (économiques, sociaux, associatifs...), et «Assise territoriale» (représentants-non élus- désignés par les communes). C'est une instance indépendante de démocratie participative, mise en place par la Communauté d'Agglomération, visant à accroître l'implication des citoyens dans la vie publique et dans la prise de décision politique. Créé en 1999 dans le cadre des «pays», il est obligatoire depuis 2017 dans tous les établissements publics de coopération intercommunale ayant une population supérieure à 20 000 habitants. Il a été installé par GrandAngoulême dès 2002.

Force de proposition, le Conseil de Développement apporte dans le débat public, par ses avis sur la construction des politiques publiques locales, la valeur ajoutée de l'expertise citoyenne forgée dans le débat collectif. Il répond au désir de nombre de citoyens de pouvoir participer à l'amélioration du territoire et des conditions quotidiennes de vie des habitants.

Ses travaux portent par exemple sur les mutations économiques, les mobilités, la culture... Le Conseil de Développement a participé à l'élaboration de la charte de la participation citoyenne, approuvée par le Conseil Communautaire. Celle-ci prévoit la définition, dès l'émergence d'un projet, du niveau de participation des usagers, habitants et acteurs de la société civile, et ouvre la voie au chantier de l'évaluation des politiques publiques



■ Contacts : Tél. : 05 45 93 08 28
conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
www.codevgrandangouleme.fr/
Les avis du Conseil de développement sont consultables sur ce site.

Votre représentant à Gond-Pontouvre :
Monsieur Guy ERZ 06 50 91 42 58

 **Conseil de Développement**
Partager Échanger Proposer

Plus de 90 membres du Conseil de Développement se sont réunis le 12 décembre dernier pour faire un bilan de leurs travaux et fêter la première année d'installation de ce Conseil depuis la transformation de GrandAngoulême à 38 communes.



Association Omega



Nous avons tous eu, à un moment ou à un autre, des agacements plus ou moins importants dus à un voisinage envahissant, des difficultés pour remplir un document administratif ou des soucis de facturation d'eau ou d'énergie (Electricité ou gaz). Dans la plupart des cas un peu de dialogue, une demande de conseil permet à chacun de résoudre le problème.

Pour certaines situations, les choses sont tellement embrouillées que l'appel à un professionnel est nécessaire et bénéfique.

La commune de Gond Pontouvre depuis maintenant de nombreuses années, soucieuse du bien-être de ses habitants, a participé à la création de l'association OMEGA.

Vous en avez sans doute entendu parler à un moment ou à un autre. Il nous a semblé nécessaire de préciser tout ce que peuvent faire les médiateurs de cette association, tout ce qu'ils font ou ont fait sur notre commune.

En 2016 sur Gond Pontouvre les médiateurs sont intervenus dans 81 situations de conflits entre personnes, voisins ou autres, générant à chaque fois de deux à cinq rencontres pour parvenir à faire renouer le dialogue et contribuer à trouver un consensus de vie et de proximité apaisée.

Mais ils sont aussi intervenus dans notre commune, une petite dizaine de fois auprès de familles, notamment étrangères, où la barrière de la langue a engendré des difficultés de compréhension de documents, d'explications de courriers officiels, d'aide à des prises de contacts téléphoniques. Les principales difficultés rencontrées sont dans des démarches auprès des services de l'Etat ou de la CAF.

De même les services EDF ou de la SEMEA font appel aux médiateurs d'OMEGA pour contribuer à comprendre pourquoi une facture est impayée, une consommation est anormale et trouver une solution.

Sur l'ensemble des 16 communes de l'agglomération - ancienne manière - ce sont 56 situations qui ont trouvé une solution pour ce qui concerne la SEMEA. Pour ce qui concerne EDF, plus de 350 familles ayant eu des problèmes ont été accompagnées.

Par ailleurs les bailleurs sociaux sollicitent aussi l'action des médiateurs d'OMEGA lorsqu'un locataire pose un problème de quelque nature que ce soit - financier, de comportement. A charge pour les médiateurs d'analyser la situation et de proposer des solutions de résolution du conflit.

Une autre action des médiateurs d'OMEGA : les maraudes nocturnes. Elles sont certes moins visibles, mais tout aussi indispensables au bien-être et à la sécurité de chacun. A la tombée de la nuit et de manière renforcée lors de la période hivernale, des médiateurs circulent sur le territoire de l'agglomération. Au cours de leur vacation s'ils repèrent une personne qui passe la nuit dehors ou que quelqu'un a appelé le 115 pour le leur signaler, ils font le point avec elle pour trouver une solution d'hébergement.

Les médiateurs sont des professionnels compétents, diplômés, formés à l'écoute, à la connaissance des institutions et au dialogue. L'ensemble de ces interventions, se fait de manière gratuite pour les bénéficiaires. OMEGA est financée pour toute son activité par des fonds publics (état, collectivités ou entreprises para publiques).

Chacun peut donc contacter OMEGA pour solliciter l'aide ou l'accompagnement qui lui paraît nécessaire.

Pour cela vous pouvez vous adresser soit à la Mairie qui transmettra votre demande, soit directement en téléphonant à l'accueil de l'association au 05 45 38 69 83.

Le CMJ

Election du Conseil Municipal des Jeunes du 17/10/2017

Nouveaux élus : Marie Bouchaud, Juline Boulesteix, Mattis Dumas, Lino Fort, Jeanne Gomez, Arthur Hermage, Lévana Ketkeophomphone, Clément Longuet-Dubournet, Johnny Maniez

Elus 2016 : Clémence Blondeau, Hugo Hamel-Salignat, Maxence Herlin, Océaly Murguet, Kaila Nitraud, Idriss Ouchane, Aurélien Pailhes, Alice Remy, Pierre Romain, Leslie Yobouet.

A peine élus, les jeunes se sont mis au travail.

Leur participation à la cérémonie du 11 novembre a été remarquée et appréciée par les membres des associations d'anciens combattants et par les élus.

C'est avec beaucoup de solennité qu'ils ont lu le message de l'UFAC (Union Française des Anciens Combattants et Victimes de Guerre).

Ils ont déposé une rose chacun, se sont ensuite recueillis devant le monument, puis ont entonné la Marseillaise, accompagnés par l'assemblée.

Le Téléthon fut l'occasion d'apprécier leurs talents en matière de décorations de Noël : boules, guirlandes, couronnes, dont la vente a rapporté la somme de 180 €.

La nouvelle année 2018 va être le témoin de la collaboration du conseil municipal des jeunes et du conseil des sages.

En effet, la commission municipale en charge de l'environnement, a souhaité que ces deux instances, après étude et concertation, émettent un avis sur la répartition des bancs et des poubelles sur l'espace public de notre commune.



Réseau solidaire

Le réseau solidaire permet de limiter l'isolement relationnel. Le ou la bénévole désigné-e par les élus pourra proposer des activités simples lors des visites.



Je désire être visité-e par le réseau solidaire.

Coupon à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

NOM

Prénom

Adresse

Tél :

Activation du plan hivernal

Mise en oeuvre du dispositif hivernal 2017-2018 en direction des personnes sans abri ou mal logées



L'accès tout au long de l'année au logement et à l'hébergement pour le public qui en est le plus éloigné demeure une priorité de l'État. Une attention toute particulière doit de plus être apportée à ce public en période hivernale.

Depuis le 1^{er} novembre 2017 et jusqu'au 31 mars 2018, tous les acteurs de la veille sociale sont mobilisés pour apporter aux personnes en situation de rupture pour des raisons économiques, sociales ou familiales, des solutions de logement, d'hébergement ou de mise à l'abri, graduées en fonction des conditions climatiques.

Il s'appuie en premier lieu sur les dispositifs fonctionnant de façon permanente : le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO), qui est l'acteur central du rapprochement de l'offre et de la demande d'hébergement, en lien avec le 115, les maraudes, les accueils de jour, les haltes de nuit, les centres d'accueil d'urgence de nuit, les Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale, les logements temporaires et les logements adaptés (502 places pérennes réparties sur le Grand Angoulême, le Grand Cognac, le nord et le sud du département, 70 places mobilisables en cas de dégradation des températures ainsi que des nuitées d'hôtel).

Durant toute la période hivernale, les équipes de maraudes sont renforcées afin de mieux repérer les personnes sans domicile qui ne font pas appel spontanément au 115. Une mise à l'abri pourra leur être proposée, de même que le 115, afin de faire face à l'augmentation des appels (+ 38 % en 1 an) et orienter les personnes en demande d'hébergement vers les structures d'accueil.

Au-delà de la simple mise à l'abri, ce plan a également pour ambition d'entamer et de pérenniser avec ces personnes un processus de prise en charge adaptée visant leur réinsertion, évitant toute remise à la rue à l'issue de la période hivernale.

Veiller aux plus fragiles d'entre nous est un devoir citoyen. Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- Composez le numéro d'appel gratuit 115
- Soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées
- Si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez avec elle les secours.

Préfecture Charente – communiqué de presse du 14/11/2017

Les rythmes scolaires en question...

Suite à un décret du 24 janvier 2013, dit «décret Peillon», ministre d'alors de l'Education Nationale, l'organisation de la semaine scolaire, depuis septembre 2013, se fait sur quatre jours et demi, intégrant le mercredi matin. Cette organisation est complétée par un ensemble d'activités périscolaires, coordonnées par le Centre Social, tant sur la pause méridienne que le soir après la classe.

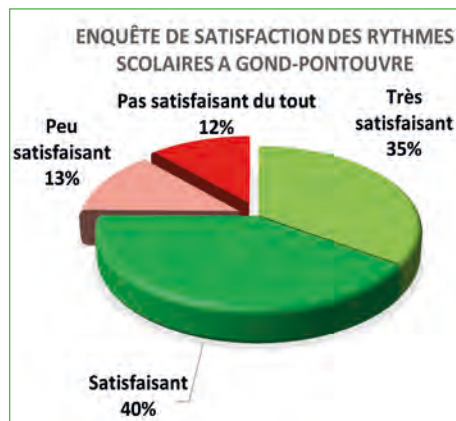
Le nouveau gouvernement, par un décret du 27 juin 2017, dit «décret Blanquer», nouveau ministre de l'Education Nationale, autorise le retour à la semaine à quatre jours et la suppression des activités périscolaires. Pour cela, les conseils d'écoles ont à se prononcer entre le 26 février et le 15 mars afin que l'organisation de la rentrée 2018 soit entérinée par l'Education Nationale au plus tard au mois de mai.

Après avoir interrogé les enseignants sur l'intérêt de l'enfant quant aux rythmes scolaires, car il s'agit bien là de se positionner autour de

l'intérêt de l'enfant, il est apparu que la semaine à quatre jours et demi leur semblait bénéfique aux conditions d'apprentissage. Mais les parents doivent aussi s'exprimer sur ce qu'ils pensent préférable pour l'éducation de leurs enfants. C'est ainsi que nous avons organisé une consultation de l'ensemble des parents afin qu'ils s'expriment sur leur satisfaction ou non de l'organisation actuelle avant d'envisager de la changer. Le résultat semble sans appel car 75% des parents se prononcent favorablement, voire très favorablement à l'organisation actuelle.



Voilà donc un élément à verser aux membres des conseils d'écoles qui outre, l'avis des enseignants, pourront également s'appuyer sur l'avis des parents pour exprimer ce qui leur semble le plus pertinent eu égard à l'intérêt de l'enfant.



LA VIE DE NOS ASSOCIATIONS

Trad en 16 met le cap sur la Flandre

Si on vous dit... Pieternelle, De Horlepiep, Schommelwals, mazurka Val Hofstadte, scottisch van Elewijt, Boerenplof, De Flikker... Cela vous parle ? Si oui c'est que vous êtes venus au stage de danses de Flandre que l'association Trad en 16 a organisé le 20 janvier dernier. C'était à la salle des fêtes de Gond-Pontouvre, avec à la clé un stage très intéressant animé par une spécialiste, Estelle Bacquaert. Dans la soirée, les stagiaires - et tous les autres danseurs, venus nombreux - ont pu mettre en pratique ces belles danses traditionnelles en compagnie des groupes Shillelagh et Los Vironaires.

Shillelagh, avec Gabriel Lenoir au violon, Aurélien Tanghe à la guitare et Benjamin Macke à l'accordéon diatonique, ont mené le bal à un train d'enfer et ce n'est pas un hasard si on retrouve ce trio sur toutes les grandes scènes «trad» européennes.

Trad en 16 poursuit par ailleurs ses Ateliers Folk du dimanche : les prochains auront lieu les 4 février et 4 mars, à la salle polyvalente du Centre Social de Gond-Pontouvre. Là, pas d'inscription au préalable : on vient, on apprend les danses et on met en pratique dans l'heure suivante en compagnie de l'Atelier de musique d'ensemble de Trad en 16.

■ A noter que les deux groupes de l'association sont de sortie en ce mois de mars :

- Les «Folk' en Bulles» animeront le bal costumé de Temps Danse Folk le 10 mars à Saint-Yrieix (salle de la Combe)
- Les Khaverim animeront un stage de danses d'Israël et un bal folk le 24 mars à Sarliac, à quelques kilomètres de Périgueux (Dordogne).

■ Et puis Trad en 16 sera naturellement partie prenante dans l'organisation du second Foulpougné Festival, qui se déroulera les 21, 22 et 23 septembre à Gond-Pontouvre.

Contact, informations :
05 45 68 32 63.

Site internet :
<https://traden16.wordpress.com/>



Papitou

L'association Papitou - association culturelle et édition de livres jeunesse - est heureuse de vous présenter ses derniers ouvrages, sortis en décembre 2017.



«Luna et la ronde du Monde» livre jeunesse, écrit par Aurélie Françoise et très joliment illustré par Éliz Lor, notre artiste de talent que nombre d'enfants connaissent au CSCS-Amicale Laïque de Gond-Pontouvre. «Luna et la ronde du Monde» est un petit conte qui raconte ce que vit Luna tous les mois. Un livre rare qui aborde les menstruations avec douceur, pédagogie et poésie.



Page facebook : Luna-Etz-La-Ronde-Du-Monde

«Les nouvelles Allunissantes» écrit par Jean-Paul Tourvieille, et illustré par quatre artistes. Janis Do et Joy - qui résident au Gond-Pontouvre - Alois Vanderf et Ruppert Tellac. Ce livre est un recueil de quatre nouvelles illustrées à partir de 8 ans. Vous pourrez ainsi découvrir des histoires de robots - Robotin & Spiratine - ; du Temps qui a perdu sa seconde - Il n'y a pas une seconde à perdre - ; d'une tomate bien décidée à garder son goût - Le dernier congrès de la CGT - ; et d'un tournesol dans la lune - Tournelune -.



L'association a par ailleurs passé une excellente année 2017, avec maintenant 7 livres au catalogue, la réédition du livre Brashen et ses amis les Dragons à venir, un spectacle «le Voyage de Miss Tigrie» vu par des milliers de spectateurs.

Pour cette nouvelle année 2018, nous vous concoctons de belles surprises. Une exposition, de nouveaux ouvrages, des ateliers et encore d'autres choses.

Retrouvez-nous au Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême du 25 au 28 janvier 2018, dans la bulle du Nouveau Monde. Nous serons ravis de vous rencontrer ou de vous revoir.

Sans oublier le salon du Livre et des Arts du Gond-Pontouvre en novembre.

Pour retrouver nos livres, connaître nos programmes ou avoir un renseignement :

Page facebook : papitou.edition • Site internet : papitou.com

Merci à vous et à bientôt !

L'équipe Papitou

AL Gond-Pontouvre Tennis ...son école de tennis !



Le tennis est une discipline sportive qui nécessite motricité, coordination, tactique... autant d'habiletés qui participent au développement moteur de l'enfant. Il favorise également le développement de son autonomie.

A travers une pédagogie adaptée, basée sur l'apprentissage, l'objectif des deux entraîneurs du club est de favoriser la progression des jeunes joueurs en leur proposant des séances à la fois ludiques et physiques.

Au-delà de l'aspect sportif, cet apprentissage vise également à transmettre aux jeunes les valeurs citoyennes : comme le respect, l'honnêteté, la maîtrise de soi et la solidarité en les amenant à partager plus de temps ensemble.

L'éducation au civisme passe également par le sport en club.

Avoir une dynamique CULTURE TENNIS au travers de l'école de tennis : cela a toujours été et est encore plus pour demain, l'objectif du club de AL GOND-PONTOUVRE TENNIS.

Pour cette saison tennistique, le club compte 24 jeunes dont 20 enfants, âgés de 7 à 17 ans en école de tennis. Deux entraîneurs (Frédéric Leservoiser et Quentin Serra) encadrent ces jeunes répartis en 7 groupes et sur deux jours hebdomadaires (mercredi après-midi et samedi matin). Les membres du bureau ont souhaité désigner également deux référentes (Michèle Devicente et Corinne Dhers) pour accompagner ces jeunes lors de leurs compétitions en championnat.

Cette année, grâce au partenariat Lasergame, les membres du bureau ont eu le plaisir de proposer à ses jeunes joueurs (âgés de 7 à 17 ans) d'être rassemblés pour vivre une expérience sportive en dehors des terrains de tennis.

Ils leur ont fait troquer leur raquette contre un laser... pendant plus de deux heures, ces joueurs ont parcouru les nombreux labyrinthes du Laser Game pour défier les pièges et les lasers de leur compagnon de jeu...

Le plaisir de jouer crée des liens sociaux autrement !

Badminton

Le club de badminton de Gond-Pontouvre, section de l'Amicale Laïque, organise la 8^{ème} édition de son tournoi national samedi 3 et dimanche 4 février au gymnase Nelson Paillou. Plus de 180 joueurs sont attendus sur le week-end. Les doubles dames et doubles hommes se joueront samedi et dimanche, place aux doubles mixte. Cette année, le tournoi s'ouvre à la catégorie N (national), avec des joueurs de haut niveau en lice. Le développement durable sera à nouveau à l'honneur car le tournoi est labellisé «ECObad 1 étoile».

Tous les supporters sont les bienvenus, l'entrée est libre (8h à 19h). Buvette sur place.

Plus d'info sur : <http://www.badgp.blogspot.com/>



Les Musicales 2018 - 25^{ÈME} EDITION

Du 3 au 18 mars, Le Maire Gérard Dezier et le Conseil Municipal vous invitent à la 25^e édition des «MUSICALES» à la salle des fêtes. Pour ce 25^e anniversaire, l'équipe en charge de la Culture, en étroite collaboration avec Bernard Merle, Président de l'ACAMAC, vous a concocté une programmation éclectique et audacieuse associant des artistes talentueux venant d'horizons variés, au fil de 6 concerts.

Ainsi en ouverture, le samedi 3 mars à 20h30, Oubéret nous proposera un univers singulier mêlant instruments traditionnels et énergie rock dans un répertoire de musique, légendes et danses celtiques.

Le dimanche 4 mars à 17h, Jean-Marc Desbois nous offrira une balade poétique dans l'univers de Jean-Ferrat lors d'un concert hommage à cet artiste hors du commun. Il sera accompagné par le quatuor classique à cordes «Kadenza» et un trio jazz.

Le vendredi 9 mars à 20h30, Tabou Jazz Septet invite Boris Vian. Nous retrouverons à Gond-Pontouvre l'ambiance «Saint-Germain-des-Près» d'après-guerre sur le meilleur jazz de l'époque et sur les chansons de l'auteur de «l'Ecume des jours».

Le dimanche 11 mars à 17h, Banana Créole Jazz revisitera avec bonheur de grands standards de jazz et de musiques actuelles sans oublier la chaude couleur du swing de la New Orleans et l'odeur du rhum des Caraïbes.

Cette édition sera également marquée par un partenariat avec le Festival Mars en Braconne dans le cadre duquel nous accueillerons Ommm, le vendredi 16 mars à 20h30. Quatre voix, un Human Beatbox et un Dub master qui vont bien au-delà des limites de l'a cappella, Ommm c'est une expérience 100% vocale dans un univers où la voix se fait langage et s'amuse avec les styles.

Et pour finir, le dimanche 18 mars à 17h, Stabar nous présentera ses textes engagés où l'alchimie des mots se mélange à des influences Soul, Reggae, Jazz et Latine : le goût du bon mot associé à la bonne note pour sensibiliser sur des sujets de société.

Enfin pour la deuxième fois, nous vous proposons des «découvertes» en première partie sur trois concerts :

- Les Lab's : «musicalité, bonne humeur, a capella» ;

- Karl Dalloway : auteur compositeur chantant en français «atypique et original» ;

- Maruis Guinot : reprises variées, guitare voix.

Nous avons souhaité maintenir la gratuité de ce festival afin de favoriser l'accès à la Culture pour tous. Cela a été rendu possible grâce à la forte implication financière de la municipalité, aux soutiens de GrandAngoulême et de la Région Nouvelle Aquitaine. Nous espérons vous retrouver nombreux pour cette 25^e édition.

1 Samedi 3 mars à 20h30

Oubéret

En première partie, **les Lab's**.

2 Dimanche 4 mars à 17h

Jean-Marc Desbois accompagné par le quatuor classique à cordes «Kadenza» et un trio jazz.

En première partie, **Karl Dalloway**.

3 Vendredi 9 mars à 20h30 :

Tabou Jazz Septet.

4 Dimanche 11 mars à 17h

Banana Créole Jazz.

5 Vendredi 16 mars à 20h30 :

Ommm, en partenariat avec le Festival Mars en Braconne.

6 Dimanche 18 mars à 17h

Stabar

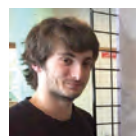
En première partie, **Marius Guinot**.



Les Lab's



Karl Dalloway



Marius Guinot



Après les Musicales, découvrez la saison culturelle 2018

Le dispositif «Culture en Agglo» mis en place par GrandAngoulême n'est pas reconduit en 2018. Un nouveau dispositif sera proposé : «Les soirs bleus» pendant la période estivale. Nous vous informerons prochainement des spectacles que nous vous proposerons dans ce cadre.

Fête de la Musique

Vendredi 22 juin

à partir de 18h,
Parvis de l'Hôtel de Ville
Concerts Gratuits

En partenariat avec le Centre Social, Culturel et Sportif - Amicale Laïque de Gond-Pontouvre

Fête Nationale

Vendredi 13 juillet

Ile du Centre Communal
Gratuit

- Spectacle (programmation en cours)
- Retraite aux flambeaux
- Feu d'Artifice
- Bal Populaire

Gala Folklorique

Mardi 7 août

20h30 - Gymnase du Centre Communal

Tarifs : 7 € adultes ; 3 € tarif réduit

avec le groupe **Suenos y Semillas** du Costa Rica

«SOYAUX FOU !»

se délocalise à Gond-Pontouvre

Vendredi 9 novembre

20h30 - Tarif 8 €

Salle des fêtes (programmation en cours)

■ Dictée de Cosmopolite :

2 gagnants à Gond-Pontouvre

Nous pouvons féliciter Mme Hélène Rémy, habitante de Gond-Pontouvre, qui a fini première de la dictée organisée par la librairie Cosmopolite le 7 octobre dernier au théâtre d'Angoulême. Chez les juniors, c'est Arnaud Hérault, 17 ans, de Gond-Pontouvre aussi qui a terminé premier. Bravo à tous les deux ! Photo de La Charente Libre du 14 octobre 2017 Arnaud Hérault, Philippe Besson, l'écrivain qui parrainait la dictée, et Hélène Remy



■ Le Salon du Livre et des Arts

Le 20^{ème} Salon du Livre et des Arts a cette année encore fait succès grâce à la variété et la qualité des exposants. Marie-Bernadette Dupuy était la présidente d'honneur de cette édition et dédicait ses derniers livres. De nouveaux artistes et artisans comme Lionel Petit, sculpteur de verre ou encore Daisy Fulgence-Maillot, artiste peintre, sculptrice et écrivaine ont fait la joie des curieux et amoureux de l'art local.



■ Le 11 novembre

Ce samedi 11 novembre, Gond-Pontouvre a commémoré l'armistice de la guerre 1914-1918 au monument aux morts du Gond. Le Conseil Municipal de Jeunes présent à cet évènement a entonné la



Marseillaise, puis M. Claude Guillot a remis le titre de reconnaissance de la Nation à M. André Bégou.



André Bégou et Claude Guillot

■ Téléthon

Malgré une nuit glaciale, les randonneurs du club de Gond-Pontouvre ont réussi leur défi sportif. La cinquantaine de participants ont parcouru au total 2012 km en 24 heures. Les 8 plus téméraires ont enchaîné les parcours pour totaliser un record de 91 km ! Le club de badminton a également mené un challenge en organisant un tournoi jusqu'au samedi soir à minuit. L'ensemble des mobilisations a permis de collecter 1 865 € reversés à Julie Repolt, la coordinatrice du Téléthon.



A noter également la participation de l'association «Trad en 16», qui grâce à ces dimanches dansants, a pu contribuer aux dons de la commune.

■ Repas des Aînés

Le dimanche 3 décembre le Conseil Municipal a eu le plaisir d'accueillir 256 convives, lors du traditionnel repas des Aînés organisé par la municipalité pour tous les gonpontolviens de plus de 71 ans. Les doyens de la commune, Marcel Picard (99 ans) et Fernande Divert (100 ans) ont été mis à l'honneur, et M. le Maire, Gérard Dezier leur a offert des fleurs.



■ Animations de Noël



Avec un parvis balayé par le vent et la pluie, les Animations de Noël ont pris place à la Salle des Fêtes le 13 décembre. Le public était fort nombreux pour le spectacle «Gepetto» des Marionnettes d'Angoulême proposé dans le cadre de Culture en Agglo. Puis nous avons enchaîné sur le concert de Noël donné par Morgane et Chris accompagnés de leurs élèves pour finir autour d'un bon chocolat ou vin chaud.

■ Noël enfants du personnel, vœux au personnel et vœux à la population



AGENDA



Février

- **Expo du CSCS-AL** : «papiers sculptés», avec la participation de l'artiste Patapapier et Cyrille Favereau Cornuault.
- **Le 10** : loto des écoles du Treuil
- **Le 17** : portes ouvertes de l'association Rollingstones, salle du Temps Libre
- **Le 23** : don de sang, de 17h à 20h à la salle des fêtes

Mars

- **Expo du CSCS-AL** : photos «Femmes du Vietnam» d'Edith Servant-Jousseume
- **Le 3** : les Musicales Ouberet, salle des fêtes
- **Le 4** : Quatuor Kadenza et trio jazz, salle des fêtes
- **Le 9** : Tabou Jazz Septet, salle des fêtes
- **Le 11** : Banana Créole jazz Quintet, salle des fêtes
- **Le 16** : Ommm, salle des fêtes
- **Le 17** : Carnaval
- **Le 18** : Stabar, salle des fêtes
- **Le 31** : jeu de piste en famille par le CSCS-AL

Avril

- **Expo du CSCS-AL** : peintures sur toiles huiles et pastels de Jean-François Goumar
- **Le 21** : bal Country au CSCS-AL

Mai

- **Expo du CSCS-AL** : photos des écoles de Gond-Pontouvre avec l'association «l'amicale des 50 ans déjà»
- **Le 5** : loto par l'APE Gond-Roffit, salle des fêtes
- **Le 5** : éco animations «Jardins au Naturel» par le CSCS-AL
- **Le 8** : célébration de la Victoire

Juin

- **Expo du CSCS-AL** : «Ségou, sa région d'hier à aujourd'hui» par l'association Badenyaton
- **Le 22** : fête de la musique
- **Le 28** : don de sang, de 17h à 20h à la salle des fêtes

INFOS PRATIQUES

Enregistrement, modification et dissolution d'un Pacs

Vous souhaitez vous Pacser ? Vous devez désormais faire enregistrer votre déclaration de Pacs en mairie (et non plus au tribunal d'instance).

Depuis mercredi 1^{er} novembre, les pactes civils de solidarité ne sont plus enregistrés aux greffes des tribunaux d'instance. Une réforme prévue par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle transfère l'enregistrement des Pacs en mairie.

Côté procédure, vous devez rédiger une convention de Pacs et une déclaration conjointe, comprenant également vos attestations de non-parenté, non-alliance et résidence commune, et fournir vos pièces d'identité et vos actes de naissances.

Retrouver les formulaires et renseignements supplémentaires sur : www.service-public.fr/particuliers/recherche?keyword=pacs

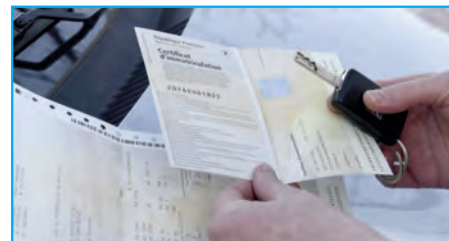


Carte grise et permis de conduire

Désormais, tout se passe en ligne
Depuis le lundi 6 novembre, plus besoin d'aller en préfecture pour obtenir son permis de conduire ou sa carte grise. Désormais, tout se passe sur Internet.

Vous pourrez effectuer vos démarches depuis chez vous ou à partir d'un point numérique en vous connectant au site de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) : <https://ants.gouv.fr/>.

Les automobilistes qui ne disposent pas d'ordinateurs pourront tout de même se rendre en préfecture où un poste informatique et un conseiller si besoin sont à disposition les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h45.



Collecte des encombrants : fonctionnement du service

La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême propose aux usagers de son territoire résidant en habitat pavillonnaire un service d'enlèvement «d'encombrants». Cette collecte spécifique a lieu uniquement sur rendez-vous et dans une limite de 1m³.

Le service de collecte des encombrants est facturé 15 € par enlèvement.

Les étapes à suivre :

Appeler le service Déchets Ménagers de GrandAngoulême pour décrire les déchets à faire enlever. Régler en amont le service d'enlèvement (15 €) par chèque à l'ordre du Trésor Public en l'envoyant à La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, 25 boulevard Besson Bey 16000 Angoulême (à l'attention du service Déchets Ménagers) ou en portant directement votre chèque au Centre Technique des Déchets Ménagers, 94 rue du Port Thureau 16000 Angoulême.

Le service Déchets Ménagers vous contacte et fixe une date avec vous pour effectuer la collecte de vos encombrants. Rappel : l'encombrant doit être déposé devant l'habitation en veillant à respecter le voisinage et la sécurité des piétons.

Pour plus d'information, merci de contacter le service Déchets Ménagers au N° Vert suivant :

N°Vert 0 800 77 99 20
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



www.pluspropremaville.fr

Don de sang

Pour maintenir les réserves en produits sanguins à un niveau satisfaisant, les dons de sang doivent être réguliers et constants car la durée de vie des produits sanguins est limitée (5 jours pour les plaquettes, 42 jours pour les globules rouges).

10 000 dons de sang sont nécessaires chaque jour pour répondre aux besoins des malades.

La mobilisation des donneurs est ainsi essentielle chaque jour, tout au long de l'année !

Partagez votre pouvoir, donnez votre sang !

Prochains rendez-vous de collecte

à Gond-Pontouvre :

• vendredi 23 février

• jeudi 28 juin

de 17h à 20h à la salle des fêtes.

<https://dondesang.efs.sante.fr/>



Départs en retraite :

Bernard RULLEAU
Patrick COUGNON
Chantal LAPLUIE
Françoise ALARIC

Recrutements :

Philippe VAN ECKE

Médailleurs :

Médaille d'Argent :
Françoise ALARIC,
Béatrice LACROZE

Médaille Vermeille :
Lydia FAUCON

Médaille d'Or :
Bernard RULLEAU,
Marcel VOUZELAUD

Police Municipale : Bernard RULLEAU part à la retraite !

Entré en 1982 comme employé municipal à la mairie de Gond-Pontouvre, Bernard Rulleau a pris une retraite bien méritée le 1^{er} janvier 2018.

Recruté le 7 mai 1982 comme menuisier, il s'est ensuite formé, dans le cadre de la formation continue, au métier de peintre-vitrier et a obtenu le CAP. Agent polyvalent du bâtiment quelques années, il s'est ensuite présenté et a été reçu au concours de policier municipal en 1990. Depuis cette date, il exerçait cette fonction au sein de notre commune. Il a ensuite évolué dans ce poste et bénéficié de plusieurs avancements de grade : brigadier-chef principal puis, après une formation de 6 mois, chef de service de police municipale. En outre, il s'est spécialisé comme moniteur de prévention routière et a ainsi pu faire passer les épreuves de l'examen de prévention routière à de très nombreux élèves des écoles.

Nous le remercions pour son investissement et sa disponibilité au service de la collectivité et de l'ensemble de nos concitoyens et lui souhaitons une longue et heureuse retraite.



Bernard RULLEAU et Philippe VAN ECKE

Il est remplacé au poste de policier municipal par Philippe Van Eecke, 48 ans, qui exerçait jusqu'alors la même fonction à La Rochefoucauld.

Bienvenue à lui dans ce nouveau poste.

Front de Gauche «Pour l'humain d'abord»

Tous nos vœux pour cette nouvelle année, qui commence très fort !

Gaz, carburant, contraventions, CSG, Nouvelle baisse des dotations globales de fonctionnement, etc...

Et... le compteur «LINKY» bientôt chez vous !!!

Depuis plus d'un an, le nouveau compteur «LINKY» remplace peu à peu les anciens modèles et il fait beaucoup parler. 35 millions de compteurs à poser, 5 millions déjà posés, fin programmée de l'installation : 2021.

Dans notre commune, des compteurs ont déjà été posés en 2017 et il y a des poses à venir en 2018. Le déploiement du compteur «LINKY» suscite de plus en plus de questions, voire des inquiétudes. «LINKY», c'est la fin de la relève à pied, donc la création de nouveaux chômeurs, malgré les incantations des décideurs de ce pays à réduire le chômage.

Passage en force, défauts de câblage, refus de prise en charge des problèmes consécutifs à la pose des compteurs «LINKY» : ENEDIS accumule les erreurs sans avoir à rendre de comptes.

26 % (un ménage sur 4) des compteurs posés entraînent au moins un dysfonctionnement, c'est beaucoup ! Des problèmes techniques ou des facturations plus élevées sont souvent dénoncés. Globalement, certaines catégories d'usagers sont particulièrement affectées.

Le bilan est clairement négatif, les ménages équipés sont 69 % à juger leur compteur «LINKY» «inutile». ENEDIS assume : «Le client a été prévenu par courrier dans les 45 jours précédant le passage dutechnicien».

Le «LINKY» est-il obligatoire ?

Non, l'obligation d'un objet connecté à un citoyen est anticonstitutionnelle. Aucun propriétaire n'a eu cette installation s'il s'y est opposé explicitement par une lettre Recommandée AR à la SA ERDF.

A voir absolument ! «LINKY» : la vidéo pour tous ! : <https://youtu.be/7W41yI5MMgg>

On peut donc refuser l'installation du compteur «LINKY». Actuellement, 474 communes ont refusé l'installation de ces compteurs. Les élus municipaux, par un vote majoritaire auraient pu bloquer ces installations, mais vous pouvez aussi refuser «LINKY» à titre individuel.

Accepter «LINKY» c'est aussi faire un choix de société.

LES ÉLUS FDG «POUR L'HUMAIN D'ABORD» DE GOND-PONTOUVRE

Jean-Louis DELAGE > 06 72 66 52 12 > jl.delage@wanadoo.fr

Bruno PIERRE > 06 08 82 51 63 > bruno.pierre19@wanadoo

PAROLE À L'OPPOSITION

«Agir ensemble»

En ce début d'année, recevez nos Meilleurs Vœux les plus sincères.

Voilà une année forte en échéances électorales qui s'achève pour laisser place à cette nouvelle année où nous constatons que le Grand-Angoulême s'octroie de plus en plus de pouvoir sur les décisions à prendre et budgets à voter pour les chantiers à venir sur notre commune : voiries, travaux, aménagements.

Pour notre sécurité et bien-être, la municipalité organise des réunions publiques pour échanger avec vous sur les besoins d'aménagement et de réfection des voiries de vos quartiers...

Reste à attendre pour voir au plus tôt la mise en application et les résultats de ces requêtes !

Corinne Meyer, Vanessa Marzat
et Alain Chailloux

à votre disposition et écoute

au 06 07 79 72 07

ou sur corinne.meyer69@gmail.com

ILS ONT CHOISI GOND-PONTOUVRE

H.G.M AUTO

284, Route de Vars
16160 GOND-PONTOUVRE
Tél. : 06 61 09 33 66
Tél. : 06 51 82 46 86

ACHAT-REPRISE-DEPOT VENTE
VEHICULES NEUFS & D'OCCASIONS



H.G.M AUTO

284 ROUTE DE VARS
16160 GOND-PONTOUVRE
Tél : 06.61.09.33.66
Tél : 06.51.82.46.86

ACHAT-REPRISE-DEPOT VENTE
VEHICULES NEUFS & D'OCCASIONS

La Marée 16

(changement de propriétaire)

55 Q, Route de Paris
16160 GOND-PONTOUVRE
05 45 37 06 11 / 06 51 15 40 11
lamaree16@hotmail.com
facebook : La Marée 16



Elodie ety Johan vous accueillent :

	MATIN	APRES-MIDI
LUNDI	fermé	fermé
MARDI	9H00/12H45	15H00/19H00
MERCREDI	9H00/12H45	fermé
JEUDI	9H00/12H45	15H00/19H00
VENREDI	9H00/12H45	15H00/19H00
SAMEDI	9H00/12H45	15H00/19H00
DIMANCHE	9H00/12H00	fermé



PAROLE À UNE ENTREPRISE



Située à 7 minutes du centre ville d'Angoulême et à 2 minutes de la zone des montagnes (Champniers), proche de tous commerces. Nous accueillons vos chevaux dans un cadre reposant et tout confort, équipé de :

- Carrière (60x25) couverte par moitié avec éclairage
- Des grands près
- Douche extérieure
- Selleries sécurisées



Écurie centrée sur le saut d'obstacles, nous vous accueillons pour toutes autres disciplines.

Nous vous proposons : Différentes pensions, Valorisations, Commerces et Stages. Pour plus de renseignements :



Équipitch,
Sarah PITCHO

Port : 06.19.33.34.57

10 Rue des Plantiers
16160 Gond-Pontouvre



A VOTRE SERVICE

• Mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Hôtel de Ville
Avenue du Général de Gaulle
BP 20537
16160 GOND-PONTOUVRE
(arrêt de bus : ligne 7 «mairie»)
Tél. : 05 45 68 72 40
Fax : 05 45 68 87 70

ville@gond-pontouvre.fr
www.gond-pontouvre.fr
www.facebook.com/gondpontouvre

• Directeur Général des Services :
M. Olivier LUCAS

• Salle des Fêtes :
Tél. : 05 45 68 87 68

• Cimetières :
M^{me} Vanessa BENOITON
Tél. : 05 45 68 72 40

• CCAS :
M^{lle} Allégra GOYON
Tél. : 05 45 68 87 69

• Cimetières du Gond et de Roffit

Horaires d'ouverture :
de 8h à 18h (tous les jours)